



MAIRIE de LACANAU

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

22 NOV. 2022

N° 033 213 302 144²⁰²²

1122-Du 6/11/2022-08A-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LACANAU**

Département de la Gironde
Arrondissement de Lesparre
Canton de Castelnau de Médoc

☞ ☞

L'an deux mille onze, le 30 du mois de Juin à 18 heures 00

☞ ☞

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel DAVID, Maire.

☞ ☞

Nombre de conseillers en exercice : 27

☞ ☞

Etaient présents :

M. Romain MARCET, Mme Catherine JOHN DURAND, M. Pascal FENIE, Mme Lydia LESCOMBE, M. Bernard VALETTE, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Jean DUPIN, Adjoints.

M. Mario CHANCOLLON, Mmes Nicole BARTHELEMIO, Anne-Marie LURINE, M. Jean-Paul DUPUY, Mme Michèle FORTIN, M. Jean CARREL-BILLIARD, Mme Christiane BLATCH, M. Denis LAGOFUN, Mmes Marielle FOURMONT, Stéphanie VASQUEZ, MM Alain CAULLIER, Laurent PEYRONDET, Mme Sylvie LAVERGNE, et MM Jean-Michel JESUPRET et Olivier SORIA, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

M. Jean-Roger DUBERNET qui a donné procuration à M. Bernard VALETTE, M. Frédéric HAUSELMANN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE, M. Didier SOULIES qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET, Mme Peggy AVELEZ qui a donné procuration à M. Alain CAULLIER,

☞ ☞

Mme Anne-Marie LURINE est élue Secrétaire de séance.

☞ ☞

N° 30/06/2011 -15- Tableau de classement des voies communales et classement de voies et réseaux privés dans le domaine public communal

Rapporteur : Monsieur LAGOFUN

Vu les circulaires du Ministre de l'Intérieur n°426 du 31 juillet 1961 et n°32 du 16 janvier 1962 prescrivant l'établissement d'un tableau de classement unique des voies communales,

Vu l'article L.152 du Code de la voirie routière relatif au transfert de propriété des voies privées dans le domaine public communal,

Vu l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme fixant les conditions du transfert d'office sans indemnité des voies privées ouvertes à la circulation publique,

Vu les articles R.318-10 et R.318-11 du Code de l'urbanisme et les articles R.141-4 à R.141-9 du Code de la voirie routière fixant les modalités de l'enquête publique préalable au transfert d'office,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010 autorisant le Maire à lancer l'enquête publique relative à l'élaboration du tableau de classement de la voirie communale et au transfert dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique,

Considérant que l'enquête publique susmentionnée s'est tenue du 10 janvier 2011 inclus au 24 janvier 2011 inclus,

Vu le rapport du commissaire-enquêteur établi le 31 janvier 2011,

Après avoir pris connaissance des observations consignées au registre d'enquête ainsi que des conclusions favorables du commissaire-enquêteur,

Sur proposition de la commission d'urbanisme, selon réunion du 16 février 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ ***APPROUVE le tableau de classement des voies communales joint en annexe ;***

☞ ***DÉCIDE d'intégrer au domaine public routier communal les parcelles ou parties de parcelles privées communales répertoriées dans le tableau de classement des voies communales ;***

☞ **APPROUVE** le classement d'office sans indemnité des parcelles privées ouvertes à la circulation publique dans le domaine public communal, répertoriées dans le tableau de classement des voies communales, dans les conditions stipulées dans le rapport du commissaire-enquêteur ;

☞ **PRONONCE** le déclassement et l'aliénation au domaine privé de la commune des emprises de la rue Gambetta ;

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions utiles et à signer tous actes et documents afférent à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Michel DAVID

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune de Lacanau.
 Transmis le - 5 JUIL 2011 à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc,
 Enregistré le - 5 JUIL 2011 en Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc,
 Publié le - 5 JUIL 2011 en Mairie de Lacanau.

